



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-7-5-2-148

OBJET : ETUDE STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA
VALORISATION D'UN ITINÉRAIRE TOURISTIQUE FLUVIAL ET FLUVESTRE EN
TARN-ET-GARONNE
PARTICIPATION FINANCIÈRE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de MANSONVILLE	M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel
	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES)
	M. GROUSSOU Bernard
	Mme LAROUSSINIE Francine
	Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET)
	M. LOPES Ernest
	Mme PERE Catherine
	M. ZANIN Daniel
	Mme HOHOL Elisabeth
	Mr ZMUDA Patrick
	Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe
	Mme LECORRE Christiane

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D-7-5-2-148

**OBJET : ETUDE STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA
VALORISATION D'UN ITINÉRAIRE TOURISTIQUE FLUVIAL ET FLUVESTRE EN
TARN-ET-GARONNE
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le Conseil Départemental souhaite mener une stratégie pour le développement et la valorisation d'un itinéraire touristique fluvial et fluvestre en Tarn-et-Garonne. Une étude prospective permettra d'en déterminer les axes.

Le département est en effet traversé par de nombreux cours d'eau, de même que par le canal des deux mers, qui représentent déjà un intérêt touristique majeur (paysages, patrimoine naturel ou architectural, sports et jeux d'eau, itinérance...).

Cette étude serait financée à hauteur de 25 % par les intercommunalités, les 75 % restant étant répartis entre la région, le département et Voie Navigable de France.

Elle se déroulera en trois phases :

- phase 1 - état des lieux :

Cette phase portera sur un état des lieux des activités, des acteurs, des points d'intérêts touristiques et patrimoniaux. Elle comportera une étude de marché de l'offre à développer, c'est à dire une offre concurrentielle sur les marchés touristiques, régionaux, nationaux, et internationaux, intégrant les tendances fortes au slow tourisme et les nécessités de protection des milieux naturels.

- phase 2 - définition de la stratégie :

Elle permettra de définir les axes stratégiques de développement et leurs déclinaisons opérationnelles.

- phase 3 - organisation et gestion :

Cette phase proposera une organisation du service portuaire avec une gouvernance permettant d'associer les parties prenantes. Elle analysera également les différents modes de gestion des sites de plaisance.

Compte-tenu de l'intérêt de cette valorisation, pour notre territoire (l'étude portera notamment sur les ports dont celui de Valence d'Agen), de la nécessité de se coordonner afin de déployer tous les atouts pour renforcer un axe d'attractivité certain, des retombées économiques attendues, tant sur les communes riveraines du canal, que celles périphériques.

Le Président propose donc :

- de répondre favorablement à la demande de participation financière forfaitaire de 6 000 € du département,
- de l'autoriser ou son représentant à signer, tout document se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

- de répondre favorablement à la demande de participation financière forfaitaire de 6 000 € du département,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer, tout document se rapportant à cette opération.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Cathy PERE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

20 OCT. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

20 OCT. 2022

AR Préfecture

Etude stratégique pour le développement et la valorisation d'un itinéraire touristique fluvial et fluvestre en Tam-et-Garonne participation financière

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20221014-2022D_7_5_2_148-DE
Numéro d'acte :	2022D_7_5_2_148
Date de décision :	14/10/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2022D7-5-2-148 ETUDE STRATEGIQUE DEVELOPPEMENT VALORISATION ITINERAIRE TOURISTIQUE FLUVIAL FLUVESTRE PARTICIPATION FINANCIERE.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	20/10/2022 16:10:49
Date de réception de l'AR :	20/10/2022 16:11:16